ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Personnel

Question écrite n° 58370

Texte de la question

M Pierre Forgues attire l'attention de M le ministre des affaires sociales et de l'integration sur la situation des directeurs des etablissements sociaux et medico-sociaux. En effet ceux-ci sont toujours en attente de la parution d'un nouveau statut conforme au projet qui a ete elabore de septembre a decembre 1991 avec les responsables du collectif national representant les organisations professionnelles et syndicales et les representants de son ministere. Il lui demande de lui faire connaitre a quelle date il compte mettre en place ce nouveau statut conforme aux souhaits des personnels concernes.

Texte de la réponse

Reponse. - Apres sa publication au Journal officiel, le decret no 90-1019 du 15 novembre 1990 portant statut particulier des personnels de direction des etablissements sociaux et medico-sociaux a souleve des problemes d'application. Devant cet etat de fait, une concertation a ete engagee, a la fin du 3e trimestre de l'annee 1991, avec les organisations syndicales et professionnelles afin d'etudier des mesures pour ameliorer le dispositif existant. Un ensemble de propositions de travail a pu etre degage et il fait l'objet actuellement d'un examen interministeriel. Le ministre des affaires sociales et de l'integration est tres attentif a tout ce qui concourt a dynamiser les acteurs des politiques sociales, et souhaite aboutir a des mesures positives en ce sens.

Données clés

Auteur : M. Forgues Pierre
Circonscription : - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 58370
Rubrique : Etablissements sociaux et de soins
Ministère interrogé : affaires sociales et intégration
Ministère attributaire : affaires sociales et intégration

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 1er juin 1992, page 2387